

RAPPORT PRÉSENTÉ À L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

Le Comité permanent du développement social et économique présente son premier rapport :

Réunion :

Le Comité s'est réuni le 29 novembre 2023, à 18 heures, dans la salle 255 du Palais législatif.

Question à l'étude :

Le projet de loi 3 — *Loi modifiant la Loi de la taxe sur les carburants (période d'exonération de la taxe sur les carburants)/The Fuel Tax Amendment Act (Fuel Tax Holiday)*

Composition du Comité :

- M. BEREZA;
- M. BLASHKO;
- M^{me} CROSS;
- M. DEVGAN;
- M. KHAN;
- M. le *ministre* SALA.

Le Comité a élu :

- M. BLASHKO à la présidence;
- M^{me} CROSS à la vice-présidence.

Députée ne siégeant pas au Comité et étant intervenue :

M^{me} LAMOUREUX

Exposés oraux :

Le Comité a entendu six exposés des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 3 — *Loi modifiant la Loi de la taxe sur les carburants (période d'exonération de la taxe sur les carburants)/The Fuel Tax Amendment Act (Fuel Tax Holiday)* :

Jason Wiebe	Snoman (Snowmobilers of Manitoba) Inc.
Cam Dahl	Conseil manitobain du porc
Michael Shaw	Particulier
Josh Brandon	Conseil de planification sociale de Winnipeg
Gage Haubrich	Fédération canadienne des contribuables
Christopher Crawford	Association canadienne du propane

Exposé écrit :

Le Comité a reçu l'exposé écrit de la personne mentionnée ci-après sur le projet de loi 3 — *Loi modifiant la Loi de la taxe sur les carburants (période d'exonération de la taxe sur les carburants)/The Fuel Tax Amendment Act (Fuel Tax Holiday)* :

Carson Callum	Manitoba Beef Producers
---------------	-------------------------

Projet de loi étudié dont il a été fait rapport :

(N^o 3) — *Loi modifiant la Loi de la taxe sur les carburants (période d'exonération de la taxe sur les carburants)/The Fuel Tax Amendment Act (Fuel Tax Holiday)*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

Le président,

Rapport présenté par :

M. BLASHKO

Le 29 novembre 2023